Attestation du prestataire – Semaines durant lesquelles la rémunération assurable était la plus élevée (Meilleures semaines variables)

Nom	Numéro d'assurance sociale (NAS)

À compter du 7 avril 2013, les changements apportées aux dispositions législatives relatives aux Meilleures semaines variables changeront la manière dont les prestations d'assurance-emploi sont calculées. Si vos revenus hebdomadaires étaient différents d'une semaine à l'autre au cours des 52 dernières semaines, cette nouvelle manière de calculer pourrait augmenter le taux de vos prestations.

Ces changements législatifs ne s'appliquent pas à vous si vous recevez des prestations de pêcheur ou des prestations pour travailleurs autonomes.

Le montant hebdomadaire de vos prestations d'assurance-emploi sera basé sur les semaines durant lesquelles votre rémunération assurable était la plus élevée au cours des 52 dernières semaines ou depuis le début de votre dernière demande d'assurance-emploi.

Afin de recevoir le taux maximum de prestations auquel vous avez droit, remplissez les sections ci-dessous. Il est important que les renseignements que vous fournissez sur les semaines durant lesquelles votre rémunération était la plus élevée soient exacts et complets, car ils serviront, avec vos relevés d'emploi, à calculer votre taux de prestations. Ne pas inclure la rémunération provenant de la pêche ou de votre travail indépendant. Vous pouvez utiliser l'information provenant des talons de chèques de paie et de vos dossiers personnels concernant vos emplois précédents ou toute autre information à votre disposition pour remplir le formulaire. Veuillez noter que vous **n'êtes pas** obligé de nous envoyer ces documents.

Si les renseignements que vous fournissez dans ce formulaire concernant les semaines durant lesquelles votre rémunération était la plus élevée sont contradictoires par rapport à l'information fournie dans vos demandes précédentes ou dans vos relevés d'emploi pour ces semaines, il se pourrait qu'ils ne soient pas utilisés.

Si vous avez déjà soumis votre rémunération pour certaines des semaines durant lesquelles votre rémunération assurable était la plus élevée pour cette demande, vous devez les inclure encore dans le présent formulaire, ainsi que toutes nouvelles meilleures semaines de rémunération assurable. Si vous n'incluez pas les semaines soumises auparavant, elles ne seront pas utilisées dans le calcul du taux de vos prestations, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant.

Une fois que vous avez rempli le formulaire, veuillez le signer et nous le retourner.

Si vous choisissez de ne pas remplir ce formulaire, nous nous servirons des renseignements figurant déjà dans votre dossier pour les 52 dernières semaines ou depuis le début de votre dernière demande de prestations pour calculer votre taux de prestations.

Les renseignements ci-dessous doivent être fournis pour les 52 semaines précédant le (_____)

(Dans l'espace réservé, indiquez le dernier jour travaillé dans l'emploi le plus récent que vous avez indiqué dans votre demande de prestations.)

Service Canada

SEMAINES CIVILES DURANT LESQUELLES VOTRE RÉMUNÉRATION A ÉTÉ LA PLUS ÉLEVÉE AU COURS DES 52 DERNIÈRES SEMAINES

Pour calculer votre taux de prestations selon les semaines durant lesquelles votre rémunération assurable a été la plus élevée, nous avons besoin des renseignements suivants :

- la date de début (à partir du dimanche) de chaque semaine durant laquelle votre rémunération a été la plus élevée (maximum 22 semaines);
- le nom de l'employeur pour cette semaine (si plus d'un employeur, indiquer le nom de chacun);
- le montant brut de la rémunération assurable reçue de chaque employeur indiqué pour chacune de vos semaines d'emploi.

À NOTER : Le montant brut de la rémunération assurable (avant les retenues) comprend tout le salaire, la rémunération de congés fériés, et/ou la paye de vacances si ces derniers sont inclus à chaque paye. Ne pas inclure aucune paye de vacances ou autres sommes d'argent qui vous sont payées par votre employeur à titre d'indemnité de cessation d'emploi.

Attestation du prestataire – Semaines durant lesquelles la rémunération assurable était la plus élevée (Meilleures semaines variables)

NOM _____ NAS _____

Exemple	Nom de l'employeur/des employeurs	Montant brut
18 novembre, 2012	Camionnage Jean	450,00 $
16 décembre, 2012	Camionnage Jean Entreprise de déménagement ABC	450,00 $ 100,00 $

Réservé au bureau	Date de début (à partir du dimanche)	Nom de l'employeur/des employeurs	Montant brut

NOM _____ NAS _____

Réservé au bureau	Date de début (à partir du dimanche)	Nom de l'employeur/des employeurs	Montant brut

CONFIRMATION : Je comprends que ces renseignements peuvent être vérifiés et que les fausses déclarations pourraient entraîner des pénalités administratives ou des poursuites criminelles pour avoir fait sciemment des déclarations fausses ou trompeuses.

Signature: _____ DATE: _____